



## Congés payés soutirer

-----  
Par ericeline

Sur ma fiche de paye mon patron m'a enlevé au mois d août 2020 mes congé du mois d août 2018,2019,et de 2020 es qu il a le droit sur un même mois de faire sa

-----  
Par janus2

Bonjour,  
C'est difficilement compréhensible, pouvez-vous préciser ?

-----  
Par ericeline

Alors sur ma fiche de paye du mois d août 2020 il me marque absence congés payés du 1au 31 aout 2018 absence congés payés du 1 au 31 aout 2019 et absence congés payés du 1 au 31 août 2020 et également du 13 au 27 janvier 2020 sur la même fiche de paye je comprend pas comment on peut faire sa

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Vous voulez dire que depuis 3 ans vos congés n'étaient jamais validés sur vos fiches de paie ?

-----  
Par ericeline

C sa depuis 3 ans il été en acquis mais jamais pris et la il m'a pris tous sur le mois d août 2020

-----  
Par Prana67

Les années ou les cp n'étaient pas sur la fiche de paie, étiez vous payé comme si vous aviez travaillé ?

A mon avis l'employeur doit au minimum recalculer vos droits réels pour chaque année ou il ne l'a pas fait et compenser la différence.

Lorsque vous êtes congé vous gagnez un peu plus qu'en travaillant en appliquant la règle des 10%. Si vous avez une partie du salaire sous forme de prime (ancienneté, équipe, heures de nuit, etc) la différence peut être de 6/7 euros par jour de congé voir beaucoup plus si vous faites régulièrement des heures sup.

-----  
Par ericeline

Mon salaire n à jamais bouger sur la fiche de paye c note congé payés et juste en dessous absence congés payés

-----  
Par Prana67

Rapprochez vous d'un juriste, d'un syndicat ou d'un avocat, le calcul est un peu compliqué à faire si on ne s'y connaît pas.